



# VOREPPE ré·invente VOREPPE

ÉTATS GÉNÉRAUX DE VOREPPE

Acte II

Le lien entre le quartier du Chevalon et la ville :  
mercredi 20 novembre 2024

## Rappel de la démarche



- **Des évolutions** socio-démographiques importantes et des évolutions des modes de vie significatives
- **Un contexte** financier de plus en plus tendu
- **Des inquiétudes** d'une partie de la population sur la trajectoire de la commune notamment la question de l'urbanisme et du rythme de construction

### Acte I des États généraux

- Établir et faire partager un **état des lieux de l'évolution réelle de Voreppe**
- **Construire une vision partagée** de ce que doit être l'évolution de Voreppe
- **Faire émerger un compromis** sur une nouvelle stratégie urbaine

### Acte II des États généraux

- **Faire atterrir et concrétiser** les compromis trouvés dans l'Acte I
- **Développer un travail par séquences (briques) permettant une concrétisation rapide** (ne pas attendre la fin de la démarche pour engager la modification du PLU et procéder éventuellement par modifications successives)

Brique n° 1 :  
qualité architecturale,  
qualité des espaces  
publics, qualité paysagère

Brique n° 2 :  
l'organisation de la  
centralité à Voreppe

Brique n° 3 : le lien entre  
le quartier du Chevalon  
et la ville

Brique n° 4 :  
l'organisation  
de la mobilité

Modification du règlement / OAP « Architecture et Paysages »

Présentation des  
travaux de l'AURG  
le **16 octobre**

Partage de  
l'information :  
**mercredi 11  
septembre**

Mise en débat :  
**mercredi 23  
octobre**

Construction du  
compromis  
**mercredi 20  
novembre**



### Débat n°1 : accessibilité et mobilité

- **Le lien entre le Chevalon et la centralité** : quelle réponse à l'éloignement du quartier ?
- **La limitation de l'effet coupure de la départementale**

### Débat n°2 : vie sociale et espaces de rencontre

- **L'organisation d'un espace de rencontre** et d'un lieu de socialisation dans le quartier
- **La vétusté des équipements publics**
- **L'aménagement des abords du centre commercial**

### Débat n°3 : architecture, paysage et identité

- **Le respect de la qualité paysagère** et l'intégration du bâti dans le paysage
- **La protection de l'identité des hameaux**

### Débat n°4 : la friche Vicat

- **L'avenir de la friche Vicat** et la préservation de la valeur patrimoniale du site

L'opportunité de création d'une OAP à l'échelle du quartier



## Débat n°1 : accessibilité et mobilité

La relation entre le Chevalon et le Centre ville : un enjeu majeur pour le bon fonctionnement du quartier du fait que la quasi-totalité des équipements est localisée dans le centre élargi

### L'organisation des liaisons

- **Les transports en commun :**
  - un enjeu principal, **renforcer le cadencement**
- **Les modes doux :**
  - **Un cheminement piétons le long de l'avenue du 11 novembre qui n'est pas agréable**
  - **La nécessité de compléter les cheminements piétons intra-quartier :**
    - Aménager un cheminement permettant de relier le haut du Chevalon aux écoles (3 verrous à faire sauter)
    - Compléter les aménagements permettant de limiter les effets de coupure de l'avenue du 11 novembre
  - **La piste cyclable, un itinéraire correct mais :**
    - Un manque d'entretien
    - Des rétrécissements à traiter
    - Des conflits d'usage avec les piétons qui apparaissent
    - Rappel du projet d'une piste normalisée
- **La liaison routière : un double dilemme**
  - **Conserver le débit** (pour éviter la dispersion sur des voiries secondaires) mais **réduire la vitesse des voitures**
  - **Dissuader le trafic de transit**, en amont et en aval du quartier mais **ne pas isoler encore plus le quartier**
  - La principale proposition : **une configuration qui rappelle que l'on est en centre-ville et qui permet de diminuer la vitesse :**
    - Diminution de la largeur des voiries
    - Hypothèse de création d'un îlot central pour un TSCP (idem tram Saint Egrève)
  - Au total, un nouveau partage de la voirie à imaginer mais la nécessité d'attendre les résultats de l'impact des travaux de l'A 480 pour décider définitivement des aménagements
  - L'emplacement réservé dans le PLU pour la création d'une voie réservée dans la descente du Chevalon :
    - Un questionnaire sur l'opportunité de créer une nouvelle voirie (appel d'air en termes de trafic)
    - Un aménagement lié au projet de RER métropolitain (suppression des passages à niveau)



## Débat n°1 : accessibilité et mobilité

La relation entre le Chevalon et le Centre ville : un enjeu majeur pour le bon fonctionnement du quartier du fait que la quasi-totalité des équipements est localisée dans le centre élargi

### L'organisation des liaisons

- Les transports en commun
- Les modes doux
- La liaison routière

### Les équipements et services pouvant être localisés dans le quartier sans concurrencer la centralité

- Des lieux relais des services présents dans la centralité élargie
- Des équipements et services d'audience de quartiers
- Des lieux favorisant la convivialité et le lien social (cf enjeu n°2)



## Débat n°2 : vie sociale et espaces de rencontre

Un enjeu qui se joue dans l'articulation de 3 équipements majeurs :

- la salle des fêtes du Chevalon
- le centre commercial
- les écoles

### L'articulation de la salle des fêtes du Chevalon / Le centre commercial / Les écoles

- **La salle des fêtes : une fonction de « rotule » entre le centre commercial et les écoles**
  - **Le nœud du quartier et de la convivialité**
  - **Un espace aujourd'hui approprié** mais l'absence d'activité pour les enfants (jeux...)
  - **Un équipement vétuste** à réhabiliter (plus convivial, plus économique, plus écologique...) ou à déplacer
  - Une vigilance vis-à-vis des éventuelles nuisances pour le voisinage
- **Les écoles et le centre commercial**
  - Pour les 2 équipements, **des accès à repenser**
  - Pour l'école, l'hypothèse d'un **accès depuis la RD**
  - Pour le centre commercial, **une négociation avec la copropriété et un accès également pensé depuis la RD**
- **La nécessité de rendre la traversée de la RD plus facile et donc de reconfigurer la voiries** (rétrécissement de la largeur de voies, aménagements qui donnent le sentiment qu'on est sur le voirie urbaine et pas une voirie de transit (cf enjeu 1))
- **Au total, une étude d'ensemble et un aménagement global à repenser** permettant d'articuler ces 3 équipements et d'organiser un espace de rencontre propice à la convivialité et au lien social.

### L'hypothèse d'un espace de rencontre pour le haut du quartier

- **Une population qui va augmenter** dans cette partie du quartier
- Un emplacement réservé pour la création d'un parc public
- Pas de consensus sur l'hypothèse de création d'un espace de rencontre
- Des équipements publics vétustes
- **Des espaces potentiellement utilisables** dans l'ancien centre technique (salle de réunion...)
- Une réflexion sur les usages dans une logique d'hybridation des équipements existants



## Débat n°3 : architecture, paysage et identité

Un enjeu majeur,  
la question  
du grand paysage

### La question du grand paysage

- **Un quartier ouvert sur le grand paysage**
- **Un quartier que l'on voit de loin :**
  - La problématique des toitures
- **Une urbanisation qui jusqu'à aujourd'hui a plutôt respecté l'identité du quartier** et des sous-parties du quartier
  - Une inquiétude sur une éventuelle **modification du paysage du fait des hauteurs des nouvelles constructions**
- **Un certain nombre de réponses dans l'OAP « Architecture et Paysage »** (cf présentation de l'AURG du 16 octobre)
- **Une inquiétude sur le projet immobilier à côté du cimetière :**
  - Le nombre de logements
  - La hauteur du bâti
  - L'impact sur le trafic rue Hector Berlioz
  - La demande d'une plus grande association des habitants

### La préservation du patrimoine

- **Un quartier riche de nombreux édifices patrimoniaux** (lavoirs, cadrans solaires...) qu'il convient de préserver et restaurer

### La préservation du patrimoine

- **L'enjeu de la restauration des haies** pour la protection de la biodiversité



## Débat n°4 : la friche Vicat

Deux hypothèses pour  
un site à fort potentiel  
mais très contraint :  
**reconversion ou  
renaturation**

### La reconversion

- **Une reconversion du site sur le modèle de l'institut Dolomieu à Grenoble-Bastille**
  - Un centre d'affaires
  - Des espaces de coworking
  - Un hôtel
  - Un restaurant
- **Un musée du ciment**
- **Un site de loisirs**
  - Mur d'escalade...
  - Parc naturel
- **La création d'un accès par téléphérique**

### La renaturation

- **La démolition, dépollution et renaturation du site**
- **Une désartificialisation ouvrant des droits à construire (ailleurs) dans le cadre du ZAN**

**Quelle que soit l'option, des coûts considérables**



### L'opportunité de création d'une OAP à l'échelle du quartier

Une OAP élargie à l'échelle du quartier plutôt que l'OAP existante

#### Une OAP élargie incluant la plaine et les hameaux

- Une OAP intégrant l'ensemble des enjeux et orientations issues de la concertation Acte II
- Une OAP obligeant à traiter les liens et les interactions entre les différents sujets

## Rappel de la démarche



- **Des évolutions** socio-démographiques importantes et des évolutions des modes de vie significatives
- **Un contexte** financier de plus en plus tendu
- **Des inquiétudes** d'une partie de la population sur la trajectoire de la commune notamment la question de l'urbanisme et du rythme de construction

### Acte I des États généraux

- Établir et faire partager un **état des lieux de l'évolution réelle de Voreppe**
- **Construire une vision partagée** de ce que doit être l'évolution de Voreppe
- **Faire émerger un compromis** sur une nouvelle stratégie urbaine

### Acte II des États généraux

- **Faire atterrir et concrétiser** les compromis trouvés dans l'Acte I
- **Développer un travail par séquences (briques) permettant une concrétisation rapide** (ne pas attendre la fin de la démarche pour engager la modification du PLU et procéder éventuellement par modifications successives)

Brique n° 1 :  
qualité architecturale,  
qualité des espaces  
publics, qualité paysagère

Brique n° 2 :  
l'organisation de la  
centralité à Voreppe

Brique n° 3 : le lien entre  
le quartier du Chevalon  
et la ville

Brique n° 4 :  
l'organisation de la  
mobilité

Partage de  
l'information :  
**mercredi 2 février**

Mise en débat :  
**mercredi 12 mars**

Construction du  
compromis  
**mercredi 16 avril**

